



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mars 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 03 18-21- RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services communaux

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/03/2024
En exercice : 33	
Présents : 26	Affichage de la convocation : 13/03/2024
Pouvoirs : 6	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 19/03/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yoann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le Maire explique qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service des espaces verts pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 ;

En outre, à la suite de la vérification des poteaux incendie par l'entreprise SUEZ, il a été constaté que 120 poteaux incendies devaient être repeints pour améliorer leur visibilité. Un emploi saisonnier avait été recruté l'année dernière pour une durée d'un mois (40 poteaux peints). Il est nécessaire de continuer ce travail sur pour la même durée.

Il est proposé au conseil municipal la création des emplois non permanents comme suit :

Cadre d'emplois	Quotité de travail	Nombre	Durée maximum
Adjoint technique	Temps complet	1 poste	6 mois
Adjoint technique	Temps complet	1 poste	1 mois

En application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

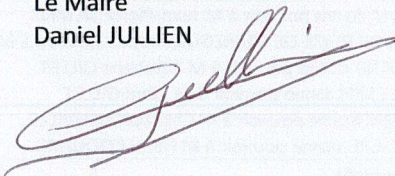
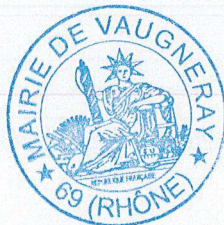
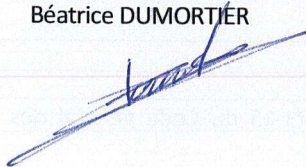
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- CRÉE** 2 emplois non permanents à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précédemment exposées ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;
- DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2024 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.03.24
et de la publication en mairie le
22.03.24
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 03 18-21 RESSOURCES HUMAINES- Création

Objet de l'acte : d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier
d'activité au sein des services communaux

.....
Date de décision: 18/03/2024

Date de réception de l'accusé 22/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024031821_21

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240318-2024031821_21-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .1

Fonction publique

Personnel contractuel

Délibérations relatives aux créations d'emplois non permanents pour
accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 21.pdf (99_DE-069-200047785-20240318-2024031821_21-DE-1-
1_1.pdf)